

DEC171812DR07

Décision portant nomination de M. Raphaël TOURNOY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3668 intitulée « Centre pour la Communication Scientifique Directe »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC152833DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMS3668 intitulée « Centre pour la Communication Scientifique Directe » et nommant Mme Christine BERTHAUD en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS3668<sup>1</sup> en date du 13/06/2017 ;

Considérant que M. Raphaël TOURNOY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS, les 15, 16, 22 et 23 mai 2017.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Raphaël TOURNOY, *ingénieur d'étude*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3668 intitulée « Centre pour la Communication Scientifique Directe », à compter du 21/06/2017.

**M. Raphaël TOURNOY**, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Raphaël TOURNOY**, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21/06/2017

La directrice de l'unité

Visa du partenaire  
INRIA Grenoble – Rhône-Alpes

Visa du délégué régional du CNRS



Délégation  
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69